

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

PROJET DE DELIBERATION

---

Séance du 3 juillet 2025

DCM N° 25-07-03-16

**Objet :** Attribution de subvention dans le cadre du plan de lutte contre les discriminations.

La Ville de Metz déploie un programme d'action visant à lutter contre toutes les formes de discriminations. Elle soutient notamment les associations qui œuvrent dans ce cadre en leur permettant de développer des actions de sensibilisation, de formation, mais également d'accueil et d'accompagnement des victimes de discriminations.

SOS Racisme propose de sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines, à travers des interventions en milieu scolaire, en milieu péri et extrascolaire, d'accompagner à l'éveil de la citoyenneté, de déconstruire les idéologies, les stéréotypes et préjugés racistes, et antisémites, afin de favoriser le vivre-ensemble. L'association met également en place des permanences d'accueil, d'écoute et d'accompagnement de victimes de discriminations raciales. Elle mène des testing visant à révéler l'existence de discriminations raciales pour montrer la réalité sur l'accès à l'emploi, au logement, à un bien ou à un service. Au titre de cet engagement quotidien, le projet associatif de SOS Racisme fait l'objet d'un soutien de la DILCRAH.

L'association propose en outre son Festival de l'Egalité place de la République les vendredi 19 et samedi 20 septembre : elle souhaite ainsi une bonne rentrée à tous et la bienvenue aux nouveaux étudiants arrivant sur le territoire messin. Des temps fort seront animés par une quarantaine d'associations comme le partage d'un grand repas culinaire, des danses et représentations culturelles mais aussi des conférences.

Pour l'ensemble de ces actions, il est proposé l'attribution d'une subvention de 8 500 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2541-12, L.1611-4 et L.2311-7,

VU la demande de subventions formulée auprès de la Ville de Metz par SOS Racisme,

**CONSIDERANT** l'intérêt des projets présentés au regard de la politique de la Municipalité en faveur de la lutte contre les discriminations,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE PARTICIPER** au financement des actions suivantes pour la lutte contre les discriminations, menées par SOS Racisme, pour un montant total de 8 500 €, répartis comme suit :

**SOS Racisme**

. Accès au droit	1 500 €
. Sensibilisation	3 500 €
. Festival de l'Egalité	3 500 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, ainsi que les conventions et avenants éventuels portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Jeunesse, vie associative et politique de la ville

Commissions : Commission Cohésion Sociale

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions